



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 14249

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les désordres qui ont suivi l'intervention au Koweït en 1990, en particulier les pillages des sites archéologiques irakiens par des groupes de fouilleurs clandestins. Or le territoire de l'Irak coïncide avec l'ancienne Mésopotamie où sont nés, avec l'organisation de la production et des échanges, l'écriture et les mathématiques en pays de Sumer mille ans avant la civilisation égyptienne ainsi que les codes juridiques et la première forme de gouvernement en Assyrie dans le nord du pays. A la veille d'un nouveau conflit, les mêmes groupes de fouilleurs clandestins sont à pied d'oeuvre... Le trafic des oeuvres d'art qui ont six mille ans d'âge et qui sont les archives de la culture première de l'humanité font l'objet de commerce clandestin très rentable. Dans les salles de vente de France, des objets des 3e et 4e millénaire avant J.-C. sont mis aux enchères sous le titre « objets anciens du Proche-Orient ». Les experts ne s'y trompent pas et c'est pourquoi ces objets sont mis en vente à des prix très élevés qui avoisinent les 100 000 euros. Il s'agit d'objets remarquables, de bestiaires stylisés d'une beauté exceptionnelle et généralement d'objets volés qui résultent de ces pillages. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, d'attirer l'attention des douanes de toute la France et d'alerter si possible tous les pays européens afin que tous les fonctionnaires des douanes apportent une vigilance toute particulière aux contrôles des objets d'art en provenance du Proche-Orient et en particulier du territoire irakien.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, la douane apporte sa contribution à la protection du patrimoine historique et culturel tant national qu'international. Cette action est soulignée périodiquement par la réalisation de saisies majeures mettant parfois en exergue le pillage de sites archéologiques (terrestres ou subaquatiques), en France comme à l'étranger. Ainsi, en 2002, les services douaniers français ont réalisé, dans ce domaine, cinquante et une constatations ayant abouti à la saisie de quelque mille sept cent cinquante oeuvres et objets d'art importés ou exportés en contrebande ou détenus irrégulièrement par les personnes trouvées en leur possession. S'agissant précisément des objets provenant de fouilles clandestines, il convient de rappeler la découverte, au Perthuis, à la fin de l'année 2000, lors du contrôle d'un véhicule de tourisme en provenance d'Italie et à destination de l'Espagne, de cinquante-quatre pièces de poterie antiques (vases, urnes et coupelles funéraires) que leurs détenteurs prétendaient, documents à l'appui, être des reproductions de céramiques grecques anciennes de fabrication italienne actuelle. L'expertise des pièces litigieuses avait confirmé le caractère authentique de ces poteries de facture gréco-romaine, datées du IVe siècle avant J.-C. et présentant un grand intérêt archéologique. De même, très récemment, lors d'un contrôle aux abords du tunnel sous la Manche, les services douaniers calaisiens ont intercepté seize pièces archéologiques en provenance du Pakistan, introduites frauduleusement en France, que leur détenteur entendait faire restaurer au Royaume-Uni dans la perspective probable d'une future transaction. La douane est donc particulièrement vigilante. Cette vigilance sera renforcée, en ce qui concerne les risques de trafics illicites signalés, par une sensibilisation accrue des services éventuellement en mesure d'appréhender des objets provenant de fouilles sauvages qui pourraient être

effectuées en Irak, par des pilleurs de sites archéologiques, à la faveur du conflit armé ayant lieu actuellement dans ce pays, berceau de nombreuses civilisations.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14249

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1942

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3177